



Région  
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 30/07/2024

Reçu en préfecture le 30/07/2024

Publié le

ID : 059-200053742-20240730-24005865-AI

S<sup>2</sup>LO

## LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du Conseil régional du 2 juillet 2021 portant élection du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération n° 2023.02082 du Conseil régional du 23 novembre 2023 portant complément de la Commission permanente suite à vacance de sièges et mise en œuvre de la procédure intégrale de renouvellement de la Commission permanente ;

Vu l'arrêté n°24000099 du 22 janvier 2024 accordant délégation de fonction à Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Treizième Vice-Président du Conseil régional, en ce qui concerne les Finances, l'évaluation des politiques publiques et la sécurité ;

Considérant l'élection de Monsieur Jean-Pierre BATAILLE au mandat de député de l'Assemblée nationale à compter du 8 juillet 2024 ;

ARRETE N°24005865

**ARTICLE 1** : L'arrêté n° 24000099 du 22 janvier 2024 du Président du Conseil régional est abrogé.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la Région, en application des dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales et de celles du 2<sup>o</sup> de l'article L. 4141-2 du même code.

Fait à Lille le 30/07/2024

Xavier BERTRAND

Publié le